



Déclassifié<sup>1</sup>

AS/SOC/Enf (2017) PV 07

5 décembre

Fsocenfvpv07\_2017

## Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

### *Sous-commission sur les enfants*

#### Procès-verbal

de la réunion tenue à Londres

du lundi 6 novembre 2017 à 9 heures

au mardi 7 novembre 2017 à 13 heures

à Portcullis House, Chambre des Communes, Londres (Royaume-Uni)

#### 1. Ordre du jour

[AS/Soc/Child (2017) OJ 07]

L'ordre du jour est **adopté**.

#### 2. Procès-verbal

[AS/Soc/Child (2017) PV 06]

Le projet de procès-verbal de la réunion tenue à Strasbourg le mardi 10 octobre 2017 est **approuvé**.

#### 3. Participation au Séminaire sur la santé mentale des enfants et la justice adaptée aux enfants, organisé par le Parlement britannique, Chambre des communes, Londres

[Projet de programme ; informations pratiques]

La sous-commission participe au séminaire selon le programme communiqué par les organisateurs (*voir à l'annexe I du projet de programme*).

#### Éléments clés de la séance d'ouverture du séminaire (séance du matin de la première journée) :

- Ouverture du séminaire par **le Rt Hon John Bercow, député**, président de la Chambre des Communes, qui souligne que de nombreux parlements, y compris la Chambre des Communes, tiennent déjà compte des droits de l'enfant mais doivent encore engager un dialogue plus direct avec les jeunes, comme à l'occasion du présent séminaire ;
- Mots de bienvenue prononcés par **Sir Roger Gale, député**, chef de la délégation britannique auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), qui souhaite la bienvenue à tous les membres de l'APCE et aux participants de la Chambre des Communes au nom de la délégation britannique ;
- Présentation des questions à traiter par Mme **Stella Kyriakides**, présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), qui préside le séminaire et remercie les représentants britanniques de leur chaleureux accueil et de leur hospitalité. Elle encourage tous les participants qui représentent des parlements, des gouvernements, des organismes de défense des droits de l'enfant, des organisations non gouvernementales et des universités à dialoguer dans un esprit d'ouverture et en toute transparence les uns avec les autres et, en particulier, avec les nombreux jeunes mobilisés pour l'occasion ;

<sup>1</sup> Le procès-verbal a été approuvé et déclassifié par la sous-commission des enfants de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, lors de sa réunion le 6 décembre 2017 à Paris.

- Intervention de **Mme Jackie Doyle-Price, députée**, sous-secrétaire d'Etat parlementaire pour la Santé au ministère de la Santé du Royaume-Uni, qui donne un aperçu des bonnes pratiques appliquées récemment au Royaume-Uni, notamment du « programme de soins en milieu surveillé » concernant la santé mentale. Mme Doyle-Price est convaincue que le manque d'empathie pour les jeunes, notamment dans les procédures judiciaires, aura des répercussions à l'avenir ;
- Salutations et explications en matière procédurale de **Baroness Doreen Massey**, présidente de la sous-commission sur les enfants et initiatrice du présent séminaire, qui formule l'espoir que les discussions des deux prochains jours seront porteuses d'idées nouvelles pour l'élaboration de politiques, sur la base des propositions et observations avancées par les parlementaires, les experts et les jeunes ;

### **Présentations thématiques faites par les experts suivants (résumés) :**

#### *La santé mentale des enfants :*

- **Professeur John Coleman, président de l'Association for Young People's Health** : certains troubles mentaux semblent plus fréquents chez les jeunes ces derniers temps, notamment l'automutilation. Il importe toutefois de ne pas surestimer les chiffres, compte tenu de la volonté croissante, observée depuis quelques années, de la part des personnes concernées de signaler elles-mêmes les troubles qu'elles présentent (une dépression, par exemple). Bon nombre d'établissements scolaires se heurtent à des problèmes de santé mentale et, dans les hôpitaux, le manque de services spécialisés met parfois les services d'urgence à rude épreuve. Beaucoup de familles peinent elles aussi à trouver des solutions adaptées pour faire face aux troubles mentaux dont souffrent leurs enfants. La formation de défenseurs des intérêts de la jeunesse qui ont eux-mêmes traversé des difficultés par le passé peut être un point de départ intéressant pour aider les jeunes à cet égard ;
- **Maryam Bi, représentante du panel de jeunes Young Minds (représentante jeunesse)** : les questions de santé mentale doivent être traitées en tenant compte des différents contextes sociaux. Certains pays ou cultures n'ont même pas de mot pour qualifier la « dépression » (Inde, Pakistan, Bangladesh, par exemple) et les jeunes préfèrent parler de « douleur du cœur ». Le fait que les patients et les thérapeutes aient des points communs ou partagent un même vécu (appartenance sexuelle, origine culturelle ou milieu social similaires, par exemple) peut aider les jeunes à s'exprimer ;

#### *La justice adaptée aux enfants :*

- **Dr Tim Bateman, Université du Bedfordshire** : au Royaume-Uni, les dépenses consacrées aux services de jeunesse quels qu'ils soient ont été réduites ces dernières années. Au lieu d'encourager la participation des mineurs, la justice juvénile tend plutôt à la limiter actuellement. Certaines catégories de jeunes nécessitent une attention et un soutien particuliers dans les systèmes judiciaires, où ils sont surreprésentés. Par exemple, près de 45 % des procédures judiciaires concernent de jeunes musulmans alors que ceux-ci représentent environ 17 % de la population des jeunes au niveau national ;
- **Kelly Hitchcock, représentante du panel des jeunes de l'Université du Bedfordshire (représentante jeunesse)**, parle de son vécu d'enfant victime d'exploitation sexuelle. Elle évoque des faits extrêmement choquants tirés de sa propre expérience et souffrance, et précise que seulement deux hommes, parmi les nombreux hommes qui ont abusé d'elle, ont été condamnés. Lors des procédures judiciaires engagées dans le cadre de l'affaire la concernant, elle a été traitée de manière inadaptée et intrusive par la police, a été contrainte de dévoiler des faits relatifs à sa vie intime devant plusieurs fonctionnaires et au tribunal, et a été fortement stigmatisée durant toute la procédure sans même recevoir d'informations sur son déroulement, jusqu'à ce qu'elle finisse par recevoir le soutien dont elle avait besoin auprès d'une policière et de l'un de ses professeurs.

*N.B. : Les versions écrites des deux présentations d'universitaires (P<sup>r</sup> Coleman et D<sup>r</sup> Bateman) sont reproduites en intégralité aux annexes II et III du présent procès-verbal.*

### **Discussions en sous-groupes alternant avec les séances plénières (séance de l'après-midi de la première journée/séance du matin de la seconde journée) :**

Après la séance d'ouverture du séminaire, qui dure toute la matinée de la première journée, la séance de l'après-midi de la première journée et la deuxième séance du matin de la deuxième journée, des discussions en sous-groupes et des séances plénières ont lieu en alternance. Les discussions des sous-groupes et les conclusions dégagées lors des séances plénières qui y font suite seront prises en compte en détail dans le **rapport final** à préparer d'ici janvier 2018.

**Procédure proposée (après le séminaire de Londres) par la présidente pour présentation des résultats du séminaire, y compris les recommandations à différentes parties prenantes concernant les deux domaines thématiques, dans le cadre d'un rapport final :**

Un avant-projet de rapport sur le séminaire, incluant les présentations en plénière et les conclusions de toutes les discussions des sous-groupes, sera préparé d'ici janvier 2018 afin de recueillir les commentaires des membres de la sous-commission et de lancer une phase de consultation associant les facilitateurs et les jeunes.

Le rapport final sera ensuite préparé et présenté publiquement lors de la partie de session d'avril 2018 à Strasbourg à l'occasion d'un événement spécial soutenu par la sous-commission, à nouveau avec la participation également de certains des jeunes experts qui ont contribué au séminaire de Londres.

**4. Date et lieux des prochaines réunions**

- 6 décembre 2017, de 9h15 à 9h30, avant la réunion de la commission plénière prévue le même jour ;
- pendant la partie de session de janvier 2018 de l'Assemblée (*date à confirmer*) ;

**Sub-Committee on Children**  
**Sous-commission sur les enfants**

**Presence list / Liste de présence**  
 (27 seats / 27 sièges) **6.-7.11.2017**

**Chairperson / Présidente**

Baroness **Doreen MASSEY**

United Kingdom /  
*Royaume-Uni*

**Vice-Chairperson / Vice-Présidente**

Ms Gabriela PECKOVÁ

Czech Republic /  
*République tchèque*

**Members / Membres**

**Alternates / Remplaçant(e)s**

1.	Mr	<b>Stefan SCHENNACH</b>	Austria / <i>Autriche</i>		ZZ...
2.	Ms	Sevinj FATALIYEVA	Azerbaijan / <i>Azerbaïdjan</i>		ZZ...
3.	Ms	Sabine De BETHUNE	Belgium / <i>Belgique</i>	Ms	Petra De SUTTER
			Czech Republic /		
4.	Ms	Gabriela PECKOVÁ	<i>République tchèque</i>		ZZ...
5.	Mme	<b>Maryvonne BLONDIN</b>	France		ZZ...
6.	Ms	Irina PRUIDZE	Georgia / <i>Géorgie</i>		ZZ...
7.	Ms	<b>Nina KASIMATI</b>	Greece / <i>Grèce</i>	Mr	Evangelos MEIMARAKIS
8.	Mr	<b>Joseph O'REILLY</b>	Ireland / <i>Irlande</i>		ZZ...
9.	Ms	Laura PUPPATO	Italy / <i>Italie</i>	Ms	Maria Teresa BERTUZZI
10.	Mme	<b>Martine MERGEN</b>	Luxembourg		ZZ...
			Republic of Moldova /		
11.	Mr	Valeriu GHILETCHI	<i>République de Moldova</i>		ZZ...
12.	Ms	<b>Margareta BUDNER</b>	Poland / <i>Pologne</i>	Mr	Andrzej WOJTYLA
13.	Mr	Luís LEITE RAMOS	Portugal		ZZ...
14.	M.	Viorel Riceard BADEA	Romania / <i>Roumanie</i>	Ms	Oana BIZGAN-GAYRA
15.	Mr	Jan ŠKOBERNE	Slovenia / <i>Slovénie</i>		ZZ...
16.	Mr	Carina OHLSSON	Sweden / <i>Suède</i>		ZZ...
17.	Mr	Hannes GERMANN	Switzerland / <i>Suisse</i>	Mme	Liliane MAURY PASQUIER
18.	M.	<b>Jean-Pierre GRIN</b>	Switzerland / <i>Suisse</i>		ZZ...
19.	Ms	Emine Nur GÜNAY	Turkey / <i>Turquie</i>		ZZ...
20.	Mr	<b>Serhii KIRAL</b>	Ukraine		ZZ...
			United Kingdom /		
21.	Baroness	Doreen MASSEY	<i>Royaume-Uni</i>	Mr	Mike WOOD
			United Kingdom /		
22.	Baroness	Margaret EATON	<i>Royaume-Uni</i>		
23.					
24.					
25.					
26.					
27.					

*ex officio* : Mr Ionuț-Marian STROE (Chairperson, Romania, *Président, Roumanie*)

## **ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE (APCE)**

### **Présidence de l'APCE**

#### **Stella Kyriakides**

*Présidente de l'Assemblée parlementaire*  
Chambre des Représentants, République de Chypre

#### **Panicos Pourgourides**

Secrétaire de la délégation de Chypre auprès de l'APCE

### **Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable**

#### **Ionuț-Marian Stroe**

*Président de la commission*  
*Député*  
Camera Deputatilor, Roumanie

#### **Reina de Bruijn-Wezeman**

*Sénatrice*  
Sénat, Pays-Bas

### **ORATEURS**

#### **John Coleman**

*Président*  
Association pour la santé des jeunes gens

#### **Maryam Bi**

YoungMinds

#### **Tim Bateman**

*Professeur sur le système de justice pour les enfants*  
Université du Bedfordshire

#### **Kelly Hitchcock**

Membre du comité consultatif des jeunes chercheurs du Centre international de l'Université du Bedfordshire, sur l'exploitation, la violence et la traite des enfants

### **FACILITATEURS**

#### **Aaron Hamilton**

*Responsable opérationnel*  
One Health Lewisham

#### **Michael Hamilton**

*Consultant*  
Share Think and Act

#### **Jenny Pearce**

Université du Bedfordshire

#### **Jane Salvage**

Experte en politiques des soins infirmiers et de la santé

#### **Hazel Slavin**

Spécialiste de la promotion et de la communication sur la santé

### **EXPERTS SUR LES DROITS DES ENFANTS**

#### **Anne-Marie Douglas**

*Fondatrice et PDG*  
Peer Power

**Anna Edmundson**

*Conseiller sénior des affaires et politiques publiques*  
Children's Rights Alliance for England

**Bragi Guðóbrandsson**

*Directeur général*  
Government Agency for Child Protection of Iceland

**Poppy Harrison**

*Chef de la gouvernance stratégique et de protection*  
Youth Justice Board for England and Wales

**Caroline Hounsell**

*Directrice de développement des partenariats et des produits*  
Mental Health First Aid (MHFA) England

**Regína Jensdóttir**

*Chef de la Division des droits des enfants*  
Conseil de l'Europe

**Almudena Lara**

*Chef des affaires politiques et publiques*  
National Society for the Prevention of Cruelty for Children (NSPCC)

**Colette McAuley**

*Présidente du travail social*  
Université de Liverpool

**Katya Moran**

*Juriste*  
Youth Justice Legal Centre

**Debbie Moss**

National Children's Bureau

**Mieke Schuurman**

Eurochild

**Lynette Shanks**

Surrey Police

**Neera Sharma**

Barnado's

**Helen Stalford**

Université de Liverpool

**Tony Stower**

National Society for the Prevention of Cruelty for Children (NSPCC)

**Andrea Ugrinoska**

Conseil consultatif de la jeunesse du Conseil de l'Europe

**Alice Victor**

YoungMinds

**Samantha Whyte**

UNICEF

## **YOUNG PEOPLE**

**Victor Azubuiké**

Etudiant (Université de Warwick)

**Freya Charlton**

Barnardo's

**Catherine Hogan**

Barnardo's

**Ebinehita Iyere**

Peer Power

**Zaynah Mahood**

YoungMinds

**Macey McMullen**

Travailleur après des jeunes et des communautés

**Rebekah Nisbet**

Barnardo's

**Carla Paice**

Barnardo's

**Salma Perveen**

Défenseur des jeunes ayant des problèmes de santé mentale

**Anjali Saini**

National Children's Bureau

**Solomon Rose**

Université de Manchester

**Ceri Short**

Barnardo's

**Jack Smith**

Peer Power

**Kirsche Walker**

Membre du comité consultatif des jeunes chercheurs du Centre international de l'Université du Bedfordshire, sur l'exploitation, la violence et la traite des enfants

**Burphy Zumu**

ClearView Research Ltd

## **SECRETARIAT DE L'APCE**

**Tanja Kleinsorge**

Assemblée parlementaire, Conseil de l'Europe

**Maren Lambrecht**

Assemblée parlementaire, Conseil de l'Europe

**Jannick Devaux**

Assemblée parlementaire, Conseil de l'Europe

**Fatima Nouicer**

Assemblée parlementaire, Conseil de l'Europe

**SECRETARIAT DE LA DELEGATION DU ROYAUME-UNI**

**Nick Wright**

Secrétaire de la délégation du Royaume-Uni auprès de l'APCE

**Helena Ali**

Conseillère principale pour l'organisation de conférences

**Jonathan Finlay**

Conseiller pour l'organisation de conférences



**Annexe I**

**Séminaire sur  
la santé mentale des enfants et  
la justice adaptée aux enfants**

---

**organisé par le Parlement britannique à Portcullis House,  
Chambre des Communes, Londres  
les lundi 6 et mardi 7 novembre 2017**

**en coopération avec  
l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe**

**PROGRAMME**

*Mise à jour : 02/11/17*

**Lieu :**

Attlee Suite, Portcullis House, House of Commons, Londres SW1A2LW

**Intention du séminaire :**

Tenir un séminaire interactif regroupant des législateurs, des jeunes, des experts et des praticiens sur deux thèmes fondamentaux au regard des droits et du bien-être de l'enfant (toute personne âgée de moins de 18 ans conformément à la définition de l'enfant donnée par l'Organisation des Nations Unies (ONU)) :

- La santé mentale des enfants et
- La justice adaptée aux enfants.

**But :**

Examiner l'accessibilité et l'efficacité des services dans les domaines de la santé mentale chez l'enfant et de la justice adaptée aux enfants dans certains pays européens et étudier les moyens d'améliorer l'impact des politiques pertinentes, notamment sur les enfants.

**Objectifs :**

- Recevoir les apports d'experts (y compris des jeunes) sur les deux thèmes ;
- Travailler en petits groupes afin de se pencher sur les questions soulevées par les experts et de débattre d'expériences en la matière dans les divers pays représentés ;
- Examiner des stratégies d'amélioration des droits et du bien-être de l'enfant en lien avec les thèmes du séminaire ;
- Stimuler la production de plans d'action pour des législateurs, des organisations et des individus en ce qui concerne la mise en œuvre de stratégies dans différents pays européens.

**Participants (« groupe de travail restreint »)<sup>1</sup> :**

Participeront à ce séminaire :

- Des membres de la sous-commission sur les enfants de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) ;
- Des représentants d'organisations nationales et internationales spécialisées dans la protection de l'enfance et les droits de l'enfant, telles que l'UNICEF, Eurochild, le *Youth Justice Board*, *YoungMinds*, *Barnardo's*, le *National Children's Bureau*, *Peer Power* ;
- Des jeunes ambassadeurs, membres de groupes de jeunes d'ONG britanniques ;
- Des universitaires et professionnels des secteurs concernés (par exemple la police et des éducateurs) ;

---

<sup>1</sup> Les participants constitueront un groupe de travail restreint et devront prendre part à toutes les séances du séminaire. Les observateurs pourront assister à certaines séances sans toutefois pouvoir intervenir. La présidente pourra néanmoins, à sa discrétion, les autoriser à prendre la parole lors des débats.

- des représentants du Comité ad hoc pour les droits de l'enfant du Conseil de l'Europe et du Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Comité de Lanzarote) et du Conseil consultatif sur la Jeunesse du Conseil de l'Europe.

**Observateurs (groupe extérieur) :**

Participeront en tant qu'observateurs les personnes membres de groupes concernés ou des personnes à titre individuel qui s'intéressent au bien-être des enfants.

**Présidente :**

Stella Kyriakides, présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), ancienne présidente de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable de l'APCE.

**Modératrice :**

Doreen E. Massey, présidente de la sous-commission sur les enfants de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

**Langues :**

Les langues de travail seront l'anglais et le français pour les séances plénières ; l'interprétation sera fournie en simultanée. Aucune interprétation ne sera fournie pour les réunions des sous-groupes.

**CALENDRIER ET INTERVENANTS**

Le séminaire se déroulera sur une journée et demie :

Le lundi 6 novembre (de 9h15 à 17h00) et le mardi 7 novembre 2017 (de 9h30 à 13h15).

**Lundi 6 novembre**

8 h 30	Enregistrement et café
9 h 15	<u>Ouverture du séminaire</u> Le Rt Hon John Bercow, président de la Chambre des Communes
9 h 30	<u>Bienvenue au séminaire</u> Sir Roger Gale, chef de la délégation britannique auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)
9 h 40	<u>Introduction au séminaire</u> Stella Kyriakides, présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)
9 h 50	<u>Discours</u> Jackie Doyle-Price MP, sous-secrétaire d'Etat parlementaire pour la Santé, département de la Santé, Royaume-Uni
10 h 10	Accueil du groupe et pause-café

10 h 45	<p><b><u>La santé mentale des enfants</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Professeur John Coleman, président de l'association pour la santé des jeunes (<i>Association for Young People's Health</i>)</li> <li>- Maryam Bi, Représentante du panel des jeunes « YoungMinds » (<i>YoungMinds Youth Panel</i>)</li> </ul>
11 h 15	<p><b><u>La justice adaptée aux enfants</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dr Tim Bateman, Université du Bedfordshire</li> <li>- Kelly Hitchcock, Représentante du panel des jeunes de l'université du Bedfordshire</li> </ul>
	<p><b><u>Formation des sous-groupes par les participants :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 groupes sur la santé mentale des enfants</li> <li>- 2 groupes sur la justice adaptée aux enfants</li> </ul> <p>Les jeunes ambassadeurs se répartiront dans les groupes</p>
12 h 00	Introduction et fixation de l'ordre du jour dans chacun des petits groupes
13 h 00	Collation et « prise de contacts en réseau » à Portcullis House
14 h 00	Travail en petits groupes
16 h 30	<p><b><u>Séance plénière :</u></b></p> <p>Partage des perceptions sur les deux thèmes</p>
17 h 00	Clôture de la première journée

*Facultatif* : visite des Chambres du Parlement britannique

**Mardi 7 novembre**

8 h 30	Arrivée et café
9 h 30	<p><b><u>Observations liminaires :</u></b></p> <p>Présidente et modératrice</p>
10 h 00	<p><b><u>Travail en petits groupes :</u></b></p> <p>Développement de plans d'action</p>

11 h 15	Brève pause-café
11 h 30	<u>Séance plénière :</u> Partage des plans d'action
12 h 15	Remarques conclusives de la présidente et de la modératrice
12 h 30	Evaluation
13 h 00	Adieux
13h15	Collation ( <i>facultatif</i> )

## Annexe II

### Séminaire sur la santé mentale des enfants et une justice adaptée aux enfants – 6 et 7 novembre 2017

#### **Présentation Thématique sur la santé mentale des enfants**

par le Professeur John Coleman, président de l'association pour la santé des jeunes

#### **Remarques liminaires**

Je voudrais dire deux choses en guise d'introduction. La première concerne les mineurs et les jeunes adultes. Nous avons la chance d'avoir aujourd'hui avec nous un groupe de jeunes formidable, et nous ne devons pas oublier qu'ils sont trop souvent perçus comme un problème plutôt que comme une solution. D'aucuns vont jusqu'à les qualifier de génération « Flocon de Neige », comme s'ils étaient incapables de composer avec les revers et les problèmes de la vie, alors qu'ils constituent bien évidemment une ressource énorme que nous ne devons plus désormais méconnaître. Nous nous devons de faire l'éloge de ce que les jeunes peuvent offrir, plutôt que de nous focaliser sur les stéréotypes négatifs qui demeurent si répandus dans la société.

La deuxième chose que je tiens à souligner est que, bien que ce séminaire comporte deux volets, la santé mentale et la justice des mineurs sont à l'évidence intimement liées. Beaucoup trop de jeunes qui souffrent de problèmes de santé mentale se retrouvent dans le système de justice des mineurs. En outre, la prévalence élevée des troubles mentaux chez les mineurs placés en détention doit nous amener à nous demander si ces problèmes ne sont pas la conséquence des traitements reçus au sein dudit système.

#### **Les problèmes de santé mentale des jeunes en Grande-Bretagne aujourd'hui**

J'attirerai l'attention des participants sur la publication des « Données clés sur les jeunes » (*Key Data on Young People*) 2017 de l'Association pour la santé des jeunes (*Association for Young People's Health (AYPH)*). Cette source inédite de données récentes brosse un tableau édifiant des taux que représentent les personnes en mauvaise santé en Grande-Bretagne. Je dégagerai certaines problématiques majeures et quelques tendances importantes, comme l'intensification des pratiques d'automutilation chez les jeunes femmes.

#### **Le rôle de la famille**

À l'adolescence, la famille joue un rôle complexe dans la genèse et le traitement des troubles mentaux. D'un côté, les parents et les personnels soignants peuvent être un élément de soutien essentiel à l'intérieur du système social au sens large ; de l'autre, ils peuvent contribuer, même involontairement, à exacerber les troubles chez certains jeunes. J'aimerais évoquer brièvement le dilemme auquel sont confrontés les professionnels de la santé mentale : faut-il impliquer la famille ou traiter le jeune de manière individuelle et reconnaître son besoin d'autonomie vis-à-vis de sa famille ? Je mettrai également en lumière un important des travaux réalisés récemment par l'Association pour la santé des jeunes, qui étudie ce que les parents peuvent faire lorsque leurs adolescents souffrent de problèmes de santé mentale mais ne peuvent pas recevoir un traitement approprié.

#### **Innovation**

Pour terminer, je voudrais rappeler qu'il existe aujourd'hui au Royaume-Uni des approches très importantes et innovantes en matière de santé mentale des jeunes. Je ferai notamment état de l'élaboration de programmes d'éducation à la santé mentale dans les écoles, de la formation de défenseurs des droits des jeunes qui puissent venir en aide à ceux qui sont plus vulnérables qu'eux, ainsi que des technologies numériques destinées à doter les jeunes d'outils qui leur permettent de mieux gérer leurs problèmes de santé mentale. En conclusion, je présenterai cette approche dite « centrée sur les forces » à laquelle il est fait appel pour travailler auprès des jeunes et des jeunes adultes vulnérables. Au lieu de toujours nous focaliser sur le problème, nous pouvons obtenir de bien meilleurs résultats en allant à la découverte de leurs forces.

### Annexe III

#### Séminaire sur la santé mentale des enfants et une justice adaptée aux enfants – 6 et 7 novembre 2017

##### **Présentation thématique sur une justice adaptée aux enfants**

Par Dr Tim Bateman, Université du Bedfordshire

##### **Introduction**

Les enfants peuvent être amenés à faire l'expérience des systèmes de justice par des voies diverses et multiples – et je ne suis pas compétent pour les traiter toutes !

Je me limiterai au système de justice des mineurs et à ce que vivent les enfants lorsqu'ils y sont confrontés à titre de suspects ou d'accusés. Kelly parlera ensuite de l'expérience des enfants en tant que victimes dans le système de justice. Nos deux contributions concerneront essentiellement l'Angleterre et le pays de Galles, mais j'espère que certains des thèmes abordés trouveront un plus large écho.

##### **Un paradoxe**

Il y a quelque chose de paradoxal à parler d'un système de justice des mineurs 'adaptée aux enfants'. Bon nombre des principes relatifs aux droits de l'enfant que nous aimerions appliquer dans ce contexte visent en effet à tenir les enfants à l'écart du système grâce aux programmes de déjudiciarisation. Contrairement à d'autres domaines, il n'existe pas en la matière de concept fondé sur les droits concernant les bienfaits d'une intervention précoce : la 'prévention adaptée aux enfants' s'organise en grande partie hors du système de justice pour mineurs, dans le cadre des services fournis à l'ensemble de la population : comme l'a dit le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, le respect des instruments relatifs aux droits de l'enfant exige que les États mettent en œuvre « des mesures pour traiter des enfants en conflit avec la loi sans recourir à des poursuites judiciaires ».

##### **La déjudiciarisation**

À l'aune de ce critère, la situation s'est nettement améliorée en Angleterre et au pays de Galles depuis quelques années : le nombre d'enfants soumis à une sanction formelle de la justice pour mineurs a chuté de près de 75 %. Pour appréciable que soit cette déjudiciarisation, la prudence n'en est pas moins de mise, étant donné qu'au cours de la même période, l'offre de dispositifs ordinaires proposés pour répondre aux besoins des enfants vulnérables en dehors du système judiciaire a reculé. Ainsi les dépenses consacrées au service jeunesse ont baissé d'environ 387 millions de livres sterling en six ans, ce qui a conduit le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies à noter, non sans inquiétude, que « les récentes politiques budgétaires et allocations de ressources, qui ont été particulièrement préjudiciables pour les enfants défavorisés, ont contribué à des inégalités en matière de jouissance des droits de l'enfant ». Il ne fait aucun doute que certains des mineurs qui ont bénéficié d'une mesure de déjudiciarisation sont concernés.

##### **Punition et participation**

Pourquoi est-il si important de tenir les enfants à l'écart du système de justice pour mineurs ? La question mérite d'être posée. Il me semble qu'en Angleterre et au pays de Galles du moins, le système de justice des mineurs a surtout pour but de punir et que c'est ainsi que le perçoivent les enfants – ce qui explique pourquoi il nous est si difficile de l'adapter aux enfants. Nous continuons donc d'utiliser une batterie de mesures – amendes, assignations à résidence, travaux d'intérêt général, peines de prison - dont le but principal est d'infliger quelque chose de pénible, ce qui a certaines conséquences sur le fonctionnement du système.

Plus important encore peut-être, cela limite les possibilités d'une véritable participation des enfants, tant au moment du procès que dans la détermination de la nature de la punition qui leur est infligée. Le sentiment que les enfants ne devraient pas pouvoir choisir eux-mêmes la sanction dont ils sont l'objet est profondément ancré dans notre culture de la justice pour mineurs ; la question de savoir si les enfants qui commettent des infractions « méritent » d'être entendus est ambivalente.

### **L'âge de la majorité pénale**

L'âge de la majorité pénale reflète lui aussi la persistance de cette mentalité ; il est de 10 ans en Angleterre et au pays de Galles, soit l'âge le plus bas de toute l'Europe, à l'exception de Malte et des autres juridictions britanniques. Les enfants peuvent être poursuivis et se voir infliger des mesures privatives de liberté alors qu'ils sont encore à l'école primaire. De telles pratiques ne sont pas seulement en décalage avec celles en vigueur dans les pays développés et manifestement contraires aux normes internationales ; elles sont aussi incohérentes au regard d'autres mesures appliquées dans le pays qui sont modulées en fonction de l'âge. Ainsi, la majorité sexuelle est fixée à 16 ans et il est interdit d'acheter de l'alcool ou du tabac avant 18 ans, au motif que le niveau de maturité des enfants limite leur capacité à prendre des décisions conformes à leur intérêt supérieur. Ces considérations semblent oubliées lorsqu'ils commettent une infraction.

### **Égalité de traitement**

Cette volonté de punir transparait aussi dans les inégalités choquantes que le système continue d'entretenir, en particulier dans le traitement des enfants issus de minorités ethniques. Pour ne citer qu'un seul exemple, 45 % des enfants qui sont aujourd'hui en détention sont issus des communautés minoritaires alors que celles-ci ne représentent que 17 % de la population générale.

### **Traitement dans le système judiciaire**

Après ces quelques remarques générales, je voudrais à présent évoquer brièvement un certain nombre de problèmes auxquels se heurtent les pratiques adaptées aux mineurs lors de différentes étapes du processus d'administration de la justice pour mineurs, à savoir leur passage devant les tribunaux et leur détention.

### **Tribunaux**

En cas de poursuites, les enfants sont en majorité jugés par le tribunal pour mineurs. Toutefois, nombreux sont ceux qui continuent de comparaître devant des juridictions pour adultes – plus de 1 000 enfants sont ainsi jugés par la Crown Court, qui est chargée de statuer sur des infractions plus graves commises par des adultes et peut infliger des peines normalement applicables aux personnes majeures, quel que soit l'âge de l'accusé. Charlie Taylor, chargé par le ministère de la Justice de réaliser une étude sur la justice pour mineurs, a fait le constat suivant :

*« La Crown Court est intimidante pour les enfants ; ni ses procédures ni sa configuration physique ne sont adaptées aux enfants. Je me suis récemment entretenu avec un avocat sollicité dans le cadre du procès de deux filles mineures accusées de meurtre ; selon lui, il règne à la cour – qui est ouverte au public et aux journalistes – une ambiance qui fait penser à un 'cirque'. Difficile de savoir comment, dans ces conditions, elle peut s'acquitter de son obligation légale de promouvoir le bien-être de l'enfant. »*

Même au tribunal pour mineurs, il est clair que les enfants ont souvent du mal à comprendre ce qu'il se passe. En dépit que quelques évolutions en cours qui semblent encourageantes, les représentants légaux ne sont toujours pas soumis à l'obligation de suivre une formation spécialisée et le tribunal pour mineurs est généralement utilisé comme terrain d'essai pour les avocats moins expérimentés ou moins compétents. On notera à ce propos qu'il y a quelques jours à peine, le président de la Division de la Famille de la Haute cour d'Angleterre et du Pays de Galles, sir James Munby, a demandé la fusion du tribunal pour mineurs et du tribunal de la famille afin de mieux protéger les intérêts des enfants.

### **Le recours à la détention**

Il serait difficilement imaginable d'évoquer la question d'une justice adaptée aux enfants sans parler des conditions de détention scandaleuses que nous observons sur notre territoire. Il n'y a pas si longtemps, l'Angleterre et le Pays de Galles contrevenaient clairement à l'obligation de ne recourir au placement en détention qu'en dernier ressort et avaient, selon les estimations, le taux d'enfermement de mineurs proportionnellement le plus élevé d'Europe occidentale. La situation s'est toutefois considérablement améliorée puisque le nombre d'enfants placés en détention est passé de plus de 3 000 à environ 900 en dix ans.

Cependant les conditions dans lesquelles ces 900 mineurs sont détenus n'apparaissent sous aucun angle adaptées aux enfants. Certains sont placés dans des foyers pour mineurs surveillés – des structures d'accueil fermées – mais ils sont dans leur immense majorité – près de 90 % des cas – détenus dans des institutions pour jeunes délinquants ou des établissements éducatifs fermés – des établissements pénitentiaires où la violence empire et où les mineurs craignent de plus en plus pour leur sécurité. La dernière étude en date montre que 46 % des garçons placés dans des institutions pour jeunes délinquants ont déclaré se sentir en danger – un taux record. Près de 40 % des garçons estiment que le personnel ne les traite pas avec respect et le fait que ce pourcentage soit encore plus élevé chez les enfants issus de minorités ethniques en dit long. Le nombre de contentions physiques a atteint un nouveau sommet depuis les cinq dernières années – et l'État autorise toujours que des souffrances soient délibérément infligées en cas de recours à des moyens de contention.

À l'occasion d'une visite dans une institution pour jeunes délinquants qu'il a effectuée l'an dernier, le Comité européen pour la prévention de la torture a indiqué que

*« Les niveaux élevés de violence sont gérés principalement en enfermant les jeunes pendant de longues périodes, parfois jusqu' à 23,5 heures par jour... [Les] jeunes en régime normal ne passent en moyenne que cinq heures par jour hors de leurs cellules. La situation était particulièrement austère pour les mineurs inscrits sur des listes de 'séparation' (signalés par des autocollants rose vif appelant à 'ne pas déverrouiller' apposés sur les portes de leur cellule), qui pouvaient passer jusqu' à 23,5 heures par jour enfermés seuls dans leur cellule. De l'avis du CPT, détenir des mineurs dans de telles conditions équivaut à un 'traitement inhumain et dégradant ».*

Dans son rapport annuel, l'Inspecteur en chef des de l'Administration pénitentiaire a conclu qu'il n'y avait pas un seul établissement pour jeunes délinquants ni un seul centre éducatif fermé assez sûr pour y accueillir des enfants.

### **Conclusion**

L'Angleterre et le pays de Galles ont tendance à louer les avancées réalisées ces derniers temps pour réduire l'importance, en termes de volume, de notre système de justice pour mineurs et faire baisser le nombre d'enfants privés de liberté – et à valoriser ces progrès comme étant la preuve d'une action mieux adaptée aux comportements difficiles des jeunes. Ces louanges sont à mes yeux parfaitement justifiées, mais lorsqu'on regarde ce qui arrive à la minorité d'enfants particulièrement vulnérables qui continuent d'être soumis aux dispositifs formels des organismes de justice pénale, il est évident qu'il reste fort à faire avant de pouvoir prétendre que notre système de justice pour mineurs est adapté aux enfants.